



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Cotisations

Question écrite n° 43979

Texte de la question

M. Pierre Laguilhon attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les problèmes de la non-mensualisation des cotisations sociales. Certaines professions, notamment les agents commerciaux, ont un mode de paiement trimestriel des cotisations sociales. Cette formule est un handicap lourd dans leur gestion car elle nécessite une grande rigueur de gestion par anticipation. Mais plus encore, c'est une charge financière très importante qui a un effet psychologique négatif sur les individus. Le paiement à différentes caisses (caisse Organic, URSSAF,...), couplé avec les impôts sur les revenus, constitue une importante sortie d'argent une fois par trimestre. La mensualisation semble être une solution pour alléger cette charge. En effet, la mensualisation des cotisations sociales offrirait, dans leur cas, un flux financier accessible et bien plus acceptable. C'est pourquoi, il lui demande s'il serait favorable à la généralisation de la mensualisation du paiement des cotisations sociales et quelles sont les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Laguilhon Pierre](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43979

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 1996, page 5499